

**RELEVÉ DES DÉCISIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 11/01/2024**

**2024-1-1 Décision modificative 4 budget commune**

Date de convocation :	04/01/2024	VOTES	
Nombre de membres en exercice :	19	Pour :	18
Nombre de membres présents :	15	Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	18	Abstention :	0

L'an 2024, le 11 janvier, Le conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de BOUTET Martine

Présents : M. ANNÉREAU Michel, M. AZAMA Christophe, M. BERGOUNIOUX Laurent, M. BOISSEAU Jérémy, BOUTELLER Evelyne, BOUTET Martine, LERAY Jessica, M. LESCALMEL Nicolas, LUC Laetitia, MALGOUYAT Florence, M. MARIONNEAU Clément, Mme MORGAN Amy, NAULET Marie-Bernadette, SAINT-JALMES Pascale, M. SARAZIN Emmanuel

Procurations : MILLET Laura donne pouvoir à SAINT-JALMES Pascale, FREJOUX Bernard donne pouvoir à M. ANNÉREAU Michel, ABSOLU Florence donne pouvoir à Mme MORGAN Amy

Absents : M. PAIRAUD Mathieu

Excusés : FREJOUX Bernard, MILLET Laura, ABSOLU Florence

Secrétaire de séance : Christophe AZAMA

Objets : DM 4 - Budget commune

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
6411 (012) : Personnel titulaire	-6 175,40		
739211 (014) : Attributions de compensatio	6 175,40		
	<b>0,00</b>		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00</b>	<b>Total Recettes</b>	

Certifié exécutoire par BOUTET Martine, Maire, compte tenu de la transmission en préfecture ou sous-préfecture, le 18/01/2024 et de la publication le 18/01/2024

**2024-1-2 Demande de subvention DETR Mairie-Préau**

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 18 voix pour :

- **Autorise** Madame le Maire à déposer une demande de subvention DETR pour l'amélioration énergétique de la mairie et une autre pour la réalisation d'un préau dans la cour de l'école élémentaire

**2024-1-3 Vente parcelle AB 99**

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 18 voix pour :

- **Décide** de vendre la parcelle AB 99 à Monsieur Beloucif Aissa de 243m<sup>2</sup>,  
- **Décide** de vendre au prix d'estimation des domaines à 10€ le m<sup>2</sup> soit en tout 2430€  
- **Précise** que tous les frais afférents, notamment les frais de notaire seront à la charge des acquéreurs

**2024-1-4 Création emploi et mise à jour du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 18 voix pour :

- **créé** un emploi permanent d'adjoint technique à temps complet (35h/semaine) à compter du 16/01/2024  
- **enlève** du tableau des effectifs le poste d'agent technique principal de 2<sup>ème</sup> classe suite à un départ à la retraite  
- **repassé** à 35 heures l'adjoint d'animation qui n'était plus à temps complet

- **dit** que les crédits correspondants sont déjà inscrits au budget
- **met** à jour le tableau des effectifs :

		EFFECTIF	
AGENTS TITULAIRES A TEMPS COMPLET (35 H 00 p/s)		BUDGETAIRE	POURVU
attaché		1	1
adjoint administratif principal 2ème classe		1	1
adjoint administratif		2	2
adjoint technique principal 1ère classe		2	2
ATSEM principal 1ère classe		1	1
adjoint technique principal 2ème classe		5	5
Adjoint technique		1	1
adjoint d'animation		3	3
		16	16
		EFFECTIF	
AGENTS TITULAIRES A TEMPS INCOMPLET		BUDGETAIRE	POURVU
adjoint technique	30 h 00	1	1
		1	1
		EFFECTIF	
AGENT NON TITULAIRE		BUDGETAIRE	POURVU
Accompagnatrices enfts handicapés	3 h 00 / semaine	2	2
Contrat aidé animation	26 h 00 / semaine	1	1
Contrat espace verts	35 h 00 / semaine	1	1
		4	3

### **2024-1-5 Dénomination du Dojo**

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 11 voix CONTRE, 7 ABSTENTIONS et 1 voix POUR :

- **se dit contre** la proposition de l'école du judo de nommer le Dojo « Serge Dallet »
- **propose** que ce ne soit pas un nom propre et demande à l'école de judo de faire une nouvelle proposition en ce sens

**FIN DE LA SEANCE : 19h55**

**LE COMPTE RENDU DANS SON INTEGRALITE EST AFFICHE A L'INTERIEUR DE  
LA MAIRIE**

**IL EST EGALEMENT CONSULTABLE SUR LE SITE [www.charron17.fr](http://www.charron17.fr)**